

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'acte de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN.

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Société de St-Vincent de Paul ; avantages qu'il y a dans cette société, à tous les points de vue ; organisation des Conférences St-Vincent de Paul ; leur mode d'opérer.—Ordinations par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, à la Basilique Notre-Dame de Québec.—L'Union Typographique de Québec ; élection des officiers de cette société, pour l'année 1883.

Causerie Agricole : Maladies des céréales ; maladies par les insectes, les agents atmosphériques, les plantes parasites ; la rouille des céréales ; Porgot, le charbon et la carie.

Sujets divers : A quelle époque de l'année doit-on faire l'inventaire ?—Maladies des bêtes à laine ; chaleur ; rogne ou gale des brebis.

Choses et autres : Petites étrennes canadiennes, " Vœu de bonne année," par Louis de Lys, publié par M. J. A. Langlais, charmant petit volume que l'on ne doit pas oublier d'envoyer comme étrennes du jour de l'an, à un parent ou à un ami. Le prix de ce petit livre très-intéressant, à plus d'un titre, est de dix centins. On peut se le procurer chez M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec.—Demande d'un bon fermier.—Achat d'animaux de choix par M. A. Moussoin de Berthier (en haut).

Recettes : Chauffage des appartements.—Moyens de reconnaître l'addition de glucose dans le miel.

A nos abonnés retardataires.—Les cultivateurs n'ont plus qu'à vendre leurs produits qui ne manquent pas d'acheteurs, puisque pour ceux qui ne produisent pas, c'est le temps d'acheter des provisions de bouche, pour la saison d'hiver. Les prix offerts pour le beurre, les pommes de terre, les légumes et les grains sont assez élevés, et les cultivateurs n'ont qu'à s'en réjouir.—Nous aussi, nous avons à faire nos achats pour l'hiver, et pour cela nous comptons sur la bonne volonté de nos abonnés à nous faire parvenir le prix de leur abonnement à la *Gazette des Campagnes*. Si l'on estime que notre travail a quelque valeur, que l'on nous mette au moyen de le continuer sans avoir à nous imposer mille sacrifices pour nous procurer les choses les plus indispensables. Notre salaire, nous le recevons de nos abonnés, et nous y comptons comme l'ouvrier au service de l'industriel, comme le fermier qui vous a aidé à faire vos travaux. Ce salaire, c'est le prix de votre abonnement à la *Gazette des Campagnes* : nous en priver, serait une grande injustice de votre part.—Un peu de bonne volonté, et vous nous mettez en état d'accomplir notre devoir de journaliste agricole avec courage et véritable satisfaction.

REVUE DE LA SEMAINE

Société de St Vincent de Paul.—Comme nous avons fait connaître à nos lecteurs une étude très-intéressante de la part d'un correspondant de l'*Union des Cantons de l'Est*, sur la Société St-Vincent de Paul, nous croyons utile de publier la suite de cette étude qui nous fait connaître le mode d'opérer de cette Société organisée en Conférences.

Voici ce que nous lisons dans l'*Union des Cantons de l'Est* :

Il y aura l'année prochaine cinquante ans que cette société fut fondée par quelques étudiants de Paris, au nombre desquels se trouvait une figure mieux connue : Frédéric Ozanam.

L'année prochaine seront donc célébrés les noces d'or de la St-Vincent de Paul.

Nous voudrions voir chaque paroisse de notre bonne province de Québec participer à cette réjouissance universelle de fils de St-Vincent de Paul.

Pour cela nous allons faire connaître ce que nous pouvons des avantages qu'il y a dans cette société, à tous les points de vue.

D'abord, tout chrétien doit le savoir, la charité est de stricte obligation pour le salut.

La foi sans les œuvres est nulle. Il faut une foi agissante et productive, une foi trempée dans la charité, sans laquelle dit St Paul, nous ne sommes rien. Cela est admis, cela ne souffre pas contradiction.

Or, dans le monde, comment fait-on la charité ?

Est-ce que même nous faisons la charité ?...

Il se rencontre sans doute de ces bonnes âmes qui donnent largement à tous ceux qui leur tendent la main, qui vont même dans les tristes réduits où des pauvres honteux cachent leurs misères, pour y répandre dans leur cœur le baume consolateur de la

parole amie, et leur donner le morceau de pain qui doit leur sauver la vie.

Mais avouons le nous, c'est l'exception; généralement nous aimons tous la charité et ne la pratiquons guère.

Généralement nous attendons que le pauvre vienne nous trouver, et nous donnons sans savoir à qui, peut être à des gueux, à des ivrognes, à des êtres indignes de toute charité.

Il en est comme de toutes autres questions qui n'ont pas été l'objet d'une organisation: c'est l'affaire de tout le monde, et ce n'est l'affaire de personne.

Pour les pauvres de l'endroit on s'en remet aux voisins, aux parents, aux amis, qui eux s'en remettent à d'autres, et, pendant ce temps là, les pauvres souffrent ou peuvent souffrir.

Ce n'est pas le seul inconvénient, c'est là plutôt le moindre.

Il y en a une foule d'autres qu'il suffit d'énumérer pour en signaler l'étendue et le danger.

Aussi dans nos paroisses, là où il n'existe pas de conférences St-Vincent de Paul, les pauvres et les malheureux sont abandonnés à eux mêmes. Ils n'ont personne à qui s'adresser dans leur infortune pour en obtenir les secours matériels désirés. Il y a bien le curé, qui fait sa large part, mais il ne peut suffire à tout. Son cœur est souvent plus large que sa bourse. Les soins du ministère absorbent généralement son temps. Qu'arrive-t-il alors?

C'est que les pauvres pâtiennent quelquefois des semaines de la faim, du froid ou de la maladie, sans que personne songe à y pourvoir, et que si, touché de leur malheur, on se met en frais de leur venir en aide, on leur fait une charité peu judicieuse et peu profitable.

On verra alors deux ou trois personnes se charger de leur faire une tournée, et aller leur présenter de pleines voitures de provisions. La pauvre famille fera alors bombance tant que cela durera, puis quelques semaines après, plus rien. C'est à recommencer. Tout à la fois et rien ensuite. Voilà le genre de charité qui se pratique ordinairement, et qui, bien souvent, occasionne des désordres, dont la paresse n'est pas le moindre.

Le pauvre a besoin d'être visité et moralisé tout autant que d'être nourri et vêtu.

Souvent un bon conseil, une parole d'encouragement, une marque tangible d'amitié et de sympathie font plus de bien à un malheureux que les secours les plus substantiels.

C'est la voix du cœur qui est la meilleure, celle qui doit prendre toute charité bien faite et bien entendue.

Celle-là sauve les infortunés, et les ramène de l'abîme dans lequel ils semblent destinés à périr.

La Société Saint-Vincent de Paul a pour mission de faire tout cela. Elle a entrepris tout ce que la charité a pu suggérer, elle accomplit autant d'œuvres qu'il y a de besoins dans les milles et une formes que revêt la pauvre humanité souffrante.

La nomenclature en est longue, mais nous la donnerons en temps et lieu.

Est-ce à dire que, pour accomplir tout cela il faille plus de temps, de dépenses, de dévouement qu'on ne serait disposé à en donner?

Pas du tout. Voyez-vous, ce qu'un seul ne peut faire, dix le feront. Cette force est toute dans l'union,

dans l'esprit fraternel de l'association. Le travail est si facile, qu'il est bien rare de voir une conférence tomber, une fois qu'elle a été solidement établie.

En outre, comme question d'amusement, une conférence St-Vincent de Paul, tout en faisant le bien, offre à ses séances certainement autant de charmes que n'importe quel club ou société.

Au reste, il y a tant de satisfaction à procurer le bien de ses semblables.

Et la visite des pauvres donc! Il faut y avoir passé pour bien comprendre les pures et douces émotions que l'on éprouve en pénétrant dans les sombres gîtes où trône la sainte pauvreté dont l'homme Dieu a fait la première condition de sa vie terrestre.

Que voulez-vous? c'est la première société, celle que tous devraient fréquenter, celle que le Sauveur lui-même fréquentait de prédilection. Allons donc dans la première société, que les pauvres, les infirmes, les malades, tous les affligés enfin soient nos amis; visitons-les, non pas isolément, seul à seul, mais sous l'étendard de la société St-Vincent de Paul, qui nous servira de guide, et nous ouvrira le trésor des nombreuses indulgences que l'Eglise a prodiguées à ses membres et bienfaiteurs.

Au fond la société St-Vincent de Paul n'est autre que la forme moderne de la charité pratiquée par les chrétiens dans les temps apostoliques et sous l'ère des persécutions.

Les *agapes* étaient en effet des repas de charité et de dilection, auxquels les pauvres venaient s'asseoir pour s'y rassasier de la parole divine et s'y nourrir corporellement.

Telle est la société St-Vincent de Paul, dont les pratiques de charité ne sont pas pour les pauvres seulement, mais pour chacun de ses membres, pour soi, et les uns envers les autres.

Mais on contestera peut-être l'utilité d'une pareille association dans les campagnes, où les populations sont disséminées, et les pauvres rares ou peu nombreux.

Cette objection ne vaut pas, car s'il n'y a pas des pauvres partout, la charité est de tous les lieux, et ce n'est pas une raison, si l'on n'a pas de pauvres chez soi, de ne pas faire l'aumône.

Nous admettons que de fait, il y a des paroisses où il y a peu ou point de pauvres; mais alors il faut songer qu'il y a d'autres paroisses où les pauvres sont dénués de tout, et en si grand nombre qu'il est impossible à la paroisse de suffire à leurs besoins.

Dans ce cas, les conférences des paroisses plus riches pourraient envoyer leurs secours à celles des paroisses plus pauvres par l'entremise du Conseil Particulier dont nous parlerons plus tard.

En supposant donc que chaque paroisse eût sa conférence, ce qui est non seulement possible mais très facile, cet arrangement aurait bientôt mis fin à la mendicité vagabonde contre laquelle s'élevait avec assez de raison le *Sorelois*, l'autre jour.

Car alors la conférence de chaque paroisse verrait ses pauvres qui n'auraient plus besoin de courir les paroisses étrangères, comme quelques-uns le font aujourd'hui.

Les vagabonds seraient traités comme ils le méritent, et cesseraient d'extorquer de l'argent au nom

de Dieu, pour satisfaire à leur paresse et à leur ivrognerie. Personne ne leur donnerait, sachant que ces coureurs de rues sont indignes de la charité de leur conférence et de tout le monde.

C'est ainsi que serait résolu le problème social si embarrassant, de savoir distinguer entre les bons et les mauvais pauvres, de secourir les uns et de ramener les autres, tout en faisant disparaître la plaie du vagabondage en ce pays.

Ordnations.—Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a fait samedi matin, le 23 décembre courant, à la Basilique Notre-Dame de Québec, les ordinations suivantes:

Diacres.—MM. Louis Belleau, Antoine Pampalon, Antoine-Auguste Fortin, Thomas Lauzé et Ferdinand Bégin, tous de l'archidiocèse de Québec.

Sous-diacre.—M. J.-B. Langlais, du diocèse d'Ottawa.

Minorés.—MM. Fortunat Rouleau, de l'archidiocèse de Québec, et Octave Turgeon, du diocèse de Portland.

Tonsurés.—MM. Thomas Dullen, du diocèse de St-Jean, N. B., Narcisse Roy, de l'archidiocèse de Québec, Alfred Bourke, du diocèse de Charlottetown, Ile du Prince Edouard; Timothy Casey et Désiré Léger, du diocèse de St Jean, N. B., Thomas P. Flanagan, du Vicariat Apostolique de Nebraska (Omaha), Andrew Timon, John Bradley et Timothy Howard, du diocèse de Portland; Ernest P. Fortin, du diocèse de Sherbrooke; Aristide Magnan, de l'archidiocèse de Québec; John Beaton et Angus Chisholm, du diocèse d'Arichat, N. B.

L'Union Typographique de Québec.—Pendant longtemps cette Société ne donnait pas signe de vie, du moins au dehors. Cependant nous sommes heureux de constater par le rapport suivant qu'elle ne s'est pas écarté du programme qu'elle s'était tracé, lors de sa fondation: bienfaisance et avancement dans l'étude de l'art typographique. Nous avons appris avec plaisir cette bonne nouvelle, puisque comme l'un de ses fondateurs, nous avons contribué en quelque sorte à l'asseoir sur des bases solides, pour peu que ses membres profitassent de l'avantage de posséder une bibliothèque considérable qu'ils doivent à la libéralité de nos hommes littéraires les plus éminents de la province de Québec, qui se sont empressés de l'enrichir de volumes de prix et de grande valeur au point de vue de l'utilité, et que nous étions heureux de recevoir nous même de ces généreux donateurs, pour les placer dans les rayons de la bibliothèque de la Société typographique.

Nous sommes heureux de voir actuellement à la tête de cette société, comme président, un des membres qui a le plus contribué à en maintenir l'existence, M. J. N. Duquet. Espérons que ce Monsieur saura, pour l'avenir, lui donner le beau mouvement d'autrefois: des lectures fréquentes dont nous avons nous-même si souvent et si avantageusement profité.

Voici le rapport que vient de publier M. le Président de cette Société:

Cette association est entrée aujourd'hui dans une ère de progrès digne d'éloges. Elle compte maintenant environ quatre-vingts membres, et sa caisse s'accroît d'un jour à l'autre.

Cette société essentiellement de bienfaisance et d'avancement dans l'étude de l'art typographique, possède aussi une jolie bibliothèque ainsi qu'une salle de lecture ouverte chaque jour à ses membres.

Chaque membre, arrêté par la maladie, a droit à huit semaines de secours, une fois par année. Pais à la mort d'un membre, la société paie à la famille du défunt une somme égale en piastres au nombre des membres agrégés à cette association. Soit 80 membres, la famille a droit à \$80, et ainsi de suite, selon le nombre. Cette souscription est mutuelle et ne touche nullement à la caisse réservée à l'administration de la Société Typographique.

Voilà ce que nous pouvons appeler de la fraternité et de la philanthropie bien comprisés de la part de tous nos typographes Québécois.

A la demande du président, nous publions ci-dessous la liste des officiers élus pour l'année courante, ainsi que celle des journaux reçus dans la salle de lecture de cette Union:

J. N. Duquet, président; P. Laurencolle, vice-président; A. Ménard, secrétaire-arch; F. Marois, secrétaire-financier; H. Poitras, bibliothécaire; P. Lizotte, commissaire-ordonnateur.

Percepteurs: MM. A. Dugal, E. Marcotte, T. Godin, E. Bédard, P. Grenier, R. Dubé, P. Blouin, N. Mayrand et A. Lépine.

Journaux reçus: *Le Canadien*, *le Journal de Québec*, *le Courrier du Canada*, *l'Événement*, *le Morning Chronicle*, *l'Electeur*, *le Nouvelliste*, *le Quotidien*, *la Concordie*, *le Constitutionnel*, *le Courrier de St-Hyacinthe*, *le Franco-Canadien*, *la Gazette des Campagnes*, *les Annales de la Bonne Ste Anne*, *le Manitoba*, *le Feuilleton Illustré* et *le Canard*.

Le président tout en adressant les plus sincères remerciements de l'Union Typographique No. 159, aux propriétaires des journaux ci-haut mentionnés, qu'elle a l'honneur, dit-il, de recevoir gratuitement depuis nombre d'années, profite de cette circonstance pour demander la même faveur aux éditeurs et propriétaires de toute autre publication qu'elle n'a pas l'honneur de recevoir.

Nous remercions bien sincèrement MM. les typographes de leur esprit d'initiative et de leur amour de l'étude. Ce beau mouvement est non seulement à la gloire de la typographie en particulier, mais aussi à la presse en général.

Nul doute que cet appel sera favorablement entendu de la part de nos confrères de toute la presse de cette province et d'ailleurs.

CAUSERIE AGRICOLE

MALADIES DES CÉRÉALES.

Les céréales sont sujettes à des nombreuses maladies qui, dans certains cas, rendent la récolte nulle. Sans ces maladies, le cultivateur obtiendrait de ses grains près du double du produit qu'il obtient généralement.

Ces maladies proviennent de trois causes principales: 1o. les insectes; 2o. les agents atmosphériques; 3o. les plantes qui naissent sur la plante principale, se nourrissent de sa sève et même la remplacent complètement. Cette dernière cause est la plus fréquente,

et c'est pour s'opposer à ses dégâts que l'on doit employer les meilleurs préservatifs pour empêcher leur apparition ou opérer leur destruction.

Maladies par les insectes.—Les insectes les plus nuisibles aux céréales sont ceux vers nommés larves qui mangent la racine des plantes; quand ces dernières en sont attaquées elles jaunissent et ne tardent pas à périr.

Nous avons les limaces, les vers de terre, le porteur, la cecidomye. Ces insectes rongent la racine ou le collet de la plante ou même dévorent l'épi. Le cultivateur est presque impuissant à détruire ces insectes. Ce sont des ennemis très dangereux lorsqu'ils se multiplient beaucoup.

Comme moyen de les détruire, on nous conseille de répandre sur le sol un mélange composé de suie avec un peu de sel commun, des amendements calcaires, des cendres vives; mais le meilleur remède est sans contredit une bonne culture, un terrain riche et bien ameubli; des semences bien choisies et bien préparées donnent toujours des plantes vigoureuses qui résistent fort bien aux attaques des insectes.

Maladies par les agents atmosphériques.—Ces maladies sont les gelées tardives, la grêle, les pluies continuées au moment de la floraison, et les rosées persistantes lorsque le grain vient de se former.

Il arrive quelquefois des rosées si abondantes qu'elles imbibent complètement les grains non encore mûrs, et si le soleil paraît avant que cette rosée soit tombée, il chauffe trop subitement la plante et il se produit la maladie dite *grain échaudé*. On peut prévenir cette maladie en forçant la rosée de tomber. Il suffit pour cela, avant la levée du soleil, de frapper les plantes et le choc qu'elles reçoivent fait tomber la rosée. Ce travail n'est pas difficile, car on passe une corde sur le travers du champ, deux hommes la tiennent chacun par un bout et la passent sur les épis, la rosée tombe et l'échaudement n'est plus à craindre. Quant aux accidents produits par la grêle ou les gelées tardives, on ne peut les prévenir.

Maladies par les plantes parasites.—Ces maladies sont produites par de petits champignons tellement fins qu'il est impossible de les voir à l'œil nu. Ces champignons se nourrissent de la sève des plantes. Ce sont eux qui produisent la carie, la rouille, l'ergot. Ce sont les grains surtout qu'ils attaquent. La rouille seule n'attaque que la tige et les feuilles.

Ces champignons se développent surtout lorsqu'à un mois de juillet très chaud et pluvieux succède un mois de juin très sec; alors ces champignons naissent sur l'épiderme des végétaux, puis la rongent en se développant; ils laissent échapper une poussière que l'on considère comme leur semence; ils se nourrissent des sucs de la plante, celle-ci s'épuise vite, et le plus souvent même ne produit pas de grains.

Les causes qui favorisent le plus leur développement sont le manque de lumière solaire, les changements trop prompts de température, la stagnation de l'eau, une sécheresse prolongée, une humidité trop constante, des semis trop drus, des printemps et des automnes trop pluvieux. Ces causes ont d'autant plus d'effets que la plante est plus jeune, que le terrain est trop riche et que la plante n'est pas régulièrement nourrie.

Parmi les champignons parasites, il y en a qui se développent dans l'intérieur de la plante, comme la carie, le charbon et l'ergot; ces champignons n'apparaissent au dehors que lorsqu'ils ont consommé toute la matière des grains. D'autres se développent, à l'extérieur, comme la rouille, les sphériques, les puciniées et les périsyphes.

La rouille des céréales.—Ce champignon attaque tout particulièrement l'orge et le blé, assez souvent l'avoine.

Lorsque la rouille est arrivée à sa maturité, elle laisse échapper une poussière jaunâtre qui tombe sur la tige et les feuilles et qui par l'action du soleil devient d'un jaune foncé. Alors ce champignon se nourrit de la sève de la plante, et lorsqu'il est abondant il prend une si grande quantité de cette sève que le grain n'en a pas suffisamment pour se nourrir, et il reste toujours petit, maigre et peu abondant.

Les céréales les plus exposées à la rouille sont celles surtout qui ont été semées tard ou retardées dans leur végétation sur des champs ombragés ou humides, après les pluies ou les brouillards suivis d'un soleil ardent.

Si la rouille attaque les plantes pendant qu'elles sont encore jeunes, il arrive très souvent que le dommage n'est pas considérable, et dans ce cas une grosse pluie suffit pour enlever la rouille. Mais si la végétation est avancée, si, par exemple, l'épi est formé, ce dernier restera chétif, ne donnera presque pas de grain et la paille sera de mauvaise qualité.

Un bon système de culture préserve les céréales de l'atteinte de la rouille; les amendements calcaires, les cendres, les engrais de ferme sont de bons préservatifs contre la rouille. L'assainissement du terrain produit d'excellents effets. Dans quelques pays, on met un peu de sel dans les engrais, et l'on prétend que cette substance préserve les plantes de la rouille.

Ergot.—L'ergot attaque le blé d'inde et surtout le seigle. On lui donne le nom d'*ergot* à cause de sa ressemblance à l'ergot d'un coq.

L'ergot se produit: 1o. dans les années pluvieuses; 2o. sur les seigles provenant de grains non mûrs; 3o. sur les terrains fatigués par un retour trop fréquent du seigle; 4o. sur les plantes dont la végétation s'est faite avec difficulté; 5o. sur les seigles frappés par la grêle.

Que le terrain soit humide et ombragé, ou qu'il soit maigre et sablonneux, l'ergot se propage aussi bien dans l'un comme dans l'autre cas. Les saisons pluvieuses favorisent sa végétation.

Le grain ergoté est généralement gris à l'intérieur et noir à l'extérieur. Il est plus gros et plus léger que le bon grain. En se développant le champignon de l'ergot fait disparaître toute la matière farineuse du grain et la remplace par différentes substances dont quelques-unes sont très-mauvaises. Nous y trouvons, par exemple, un poison très actif appelé *ergotine* contenant de l'ammoniaque et une certaine matière huileuse.

Le grain ergoté ne peut servir de nourriture ni à l'homme ni aux animaux. L'ergotine qu'il contient s'attaque surtout aux os et les gangrène. Une fois la maladie déclarée, il est impossible de la guérir.

On peut diminuer la production de l'ergot par un bon choix et une bonne préparation des semences. Pour cela, on passe le grain au crible et à plusieurs

reprises. Comme le grain ergoté est plus léger que le bon grain, la séparation en est facile. Cependant si on remarquait qu'il restât encore quelques grains ergotés, on pourrait finir le trillage à la main. On doit faire ce même trillage lorsque le grain ergoté doit être envoyé au moulin.

Charbon.—Le charbon attaque surtout les organes de la reproduction, c'est-à-dire les fleurs et les grains. Le grain charbonné ne contient plus de matière farineuse; elle est remplacée par une substance noire, une poussière qui est considérée comme la semence du charbon. Ce champignon attaque presque toutes les graminées, mais il exerce principalement ses ravages sur l'orge, l'avoine et le blé-d'indo. Le blé est moins attaqué par le charbon que par la carie.

On reconnaît que le grain est attaqué par le charbon avant l'apparition de la poussière noire, à un dépérissement général de la plante dont les feuilles se dessèchent, le grain ne talle pas ou talle moins.

Dans les terrains très riches, les tiges charbonnées sont généralement d'un vert plus pâle.

Le charbon est dommageable surtout à l'avoine et à l'orge, mais il attaque moins fréquemment le blé.

Le blé du printemps y est plus sujet que le blé d'automne, le blé imbarbe plus que le blé barbu. On voit des grains charbonnés, sous tous les climats; mais le charbon se développe surtout sur les climats chauds et humides.

Les causes les plus fréquentes du charbon sont le retour trop fréquent d'une plante sur le même champ, la préparation incomplète du sol, les semis trop tardifs, des terres appauvries, des alternatifs de pluies et de grandes chaleurs, un recouvrement trop épais des graines, des semences mal choisies provenant de récoltes non mûries; enfin toutes les causes qui amènent dans la plante un état de souffrance, l'affaiblissement et la dispose à contracter le charbon.

On détruit la semence du charbon par le même moyen que nous indiquerons pour la carie.

Carie.—Le champignon de la carie attaque, lui aussi, les organes de la reproduction; mais il a des caractères bien différents de ceux du charbon.

Le grain carié laisse échapper une mauvaise odeur de poisson gâté qu'on ne voit pas dans le charbon. Les grains cariés sont plus gros que les grains charbonnés.

Cette maladie attaque surtout le blé. C'est la plus redoutable de celles qui attaquent cette céréale, aussi a-t-on cherché les préservatifs les plus efficaces contre cette maladie.

Le blé-d'indo est aussi attaqué de la carie, plus rarement cependant que le blé. On ne l'a pas encore observé ni sur l'orge ni sur l'avoine. Le blé barbu y est aussi sujet que le blé non barbu. Certains blés rustiques, comme le blé de Pologne, ne résiste pas aux attaques de la carie. On remarque cependant que le blé d'automne est moins carié que celui du printemps.

Le grain carié ne contient plus de farine, tout a été changé en une masse compacte de couleur grisâtre, puis à mesure que la plante arrive à maturité, cette masse devient pulvérulente; et quand, enfin, le champignon est mûr, tout le grain est composé d'une poudre brune assez semblable à celle qui remplit les champignons appelées *vesse-de-loup*. La poussière contenue dans le grain carié n'a aucune odeur,

mais si on l'écrase entre les doigts, elle répand une odeur très semblable au poisson gâté.

Pendant le battage, cette poussière s'attache au bon grain, et alors si ce grain est employé à la semence, le champignon de la carie passe avec la sève et se rond dans les épis de la nouvelle récolte pour se propager à son aise.

La farine provenant du blé carié est d'autant plus aigre qu'il existe plus de grains cariés. Lors du battage les grains cariés répandent de leurs poussières, et à tel point que ceux qui se livrent à ce travail éprouvent une démangeaison dans les yeux et une irritation très sensible de l'estomac.

On détruit la semence de la carie par le chaulage. On fait tremper le grain que l'on veut chauler dans de l'eau, puis on l'assèche avec de la chaux. C'est le premier procédé employé pour détruire la carie et le charbon. Mais ce procédé s'est rarement montré efficace.

On a fait de nombreux essais afin de trouver quelques substances qui, sans détériorer le grain, puissent détruire les semences de carie et de charbon. Ces substances sont trouvées et on a plus que l'embaras du choix. Ainsi on a la couperose bleue ou sulfate de cuivre, l'acide arsenieux ou arsenic ordinaire, le sel marin et le sel de soude ou sel de Glauber. De toutes ces substances, la plus simple, la plus économique, la moins dangereuse et qui nous paraît la plus efficace, c'est la dernière substance. Le sulfate de cuivre est un poison, de même que l'arsenic; le sel marin, s'il est en trop grande quantité, peut détruire toute végétation.

Voici comment on emploie le sulfate de soude ou sel de Glauber pour faire le chaulage du blé: On prend par chaque minot de blé que l'on veut chauler, 8 à 9 onces de sel de Glauber et on le fait dissoudre dans trois pintes d'eau; puis par chaque minot de grains, on prend deux livres de chaux vive que l'on fait fleurir. Pour cela on met la chaux dans un panier, on le plonge dans une cuve d'eau, on la retire et on la jette sur le sol où elle fleurit facilement.

Voici un autre procédé: On fait dissoudre dix-huit livres de sel de Glauber dans vingt-cinq gallons d'eau, ou une quantité proportionnelle si on n'a pas beaucoup de grains à chauler. La dissolution doit se faire quelques heures d'avance et on agite fréquemment pour faciliter la dissolution. Le liquide ainsi préparé peut se conserver pendant toute la durée des semailles. On fait fleurir la chaux comme nous l'avons indiqué plus haut.

Lorsque la dissolution est faite et que la chaux est fleurie, si l'on suit le premier procédé, on dépose un minot de blé dans une grande cuve et on arrose le grain avec la dissolution de sel de Glauber. Pendant qu'un homme le remue avec la pelle, le travail se continue jusqu'à ce que le grain soit bien humecté, se servant pour cela d'un arrosoir, un balai ou un bouchon de paille, afin de répartir également le liquide. Lorsque le grain est bien humecté, on l'assèche avec la chaux que l'on a fait étendre précédemment. Pour que la chaux s'attache bien à chaque grain, il faut remuer le blé à mesure qu'on la saupoudre.

On chaulé ainsi chaque minot séparément, et on peu de temps on peut préparer la semence nécessaire. De cette manière, on prépare on une seule fois tout

le blé qu'on veut employer pour semence. Afin d'éviter l'échauffement du blé on l'étend en couche mince sur le plancher.

Si l'on suit le second procédé, on chaulé deux minots à la fois, et l'on fait absorber par l'arrosage 2 à 2½ pots par deux minots, et il faut avoir soin que tous les grains soient humectés. L'assèchement du grain se fait aussi avec la chaux, chaque tas devant recevoir trois à quatre livres de chaux.

Quoique la couperose bleue et l'arsenic soient poison, il peut arriver quelquefois qu'on soit obligé de les employer. D'abord disons que le sulfate de cuivre n'est pas un poison violent. On a vu des poules manger des grains trempés dans la couperose bleue sans en être incommodées. Cependant les hommes et les animaux ne doivent pas suivre cet exemple, parce que pour eux l'empoisonnement serait certain.

La couperose détruit le germe de la carie et du charbon, bien plus sûrement que le sel de Glauber. On ne doit employer que la couperose de bonne qualité. Voici comment on opère: on prend deux onces de couperose que l'on fait dissoudre dans deux pots d'eau; on met 1 minot de blé dans une petite cave et on jette la dissolution pardessus, puis on ajoute de l'eau claire jusqu'à ce que le grain soit recouvert d'une couche liquide de 20 pouces d'épaisseur; en même temps on brasse et on enlève les grains qui surnagent. Il faut laisser tremper pendant douze heures. Il a été parfaitement constaté par des expériences que lorsque le grain ne trempe que pendant la moitié de ce temps, il conserve encore des germes de carie et de charbon.

Après ce trempage on retire le blé et on le laisse égoutter dans des paniers, puis on lave le grain en plongeant le panier dans l'eau une fois, et on le fait égoutter une seconde fois pour le faire ressuyer ou on l'assèche avec de la chaux.

On ne doit pas employer plus de 1½ once de couperose bleue par minot anglais de blé, ou deux onces par minot canadien, car on s'exposerait à faire brûler le germe du blé. Un peu de sel ordinaire ajouté à la couperose augmente ses effets.

Quant à l'arsenic, il est d'un emploi si difficile et c'est un poison si violent qu'on ne devrait jamais s'en servir pour le chaulage des grains, quoique son efficacité soit plus grande encore. Non seulement l'arsenic détruit le germe de la carie et du charbon, mais il préserve le blé des rongeurs.

Pour qu'un chaulage produise les effets désirés, on doit satisfaire aux trois conditions suivantes: 1o. Pendant le battage et le criblage, ôter tous les épis malades; 2o. choisir pour semence des grains bien pleins, non ridés, à peau lisse, sans difformité ni taches; 3o. laver tous les grains à l'eau froide, changer cette eau de temps en temps, et pendant ce lavage enlever tous les grains légers qui flottent. Ce lavage facilite beaucoup le chaulage.

L'utilité du chaulage est si bien constaté que l'on devrait chauler tous les grains exposés aux attaques du charbon et de la carie.

A quelle époque de l'année doit-on faire l'inventaire?

Au mois de janvier les occupations sont moins nombreuses et la culture fait la grande halte de sa

course annuelle; tout est ou tout doit être en place à cette époque. C'est donc un moment convenable sous plusieurs rapports. Cependant la fin de mai est peut-être plus commode, parce que les provisions étant bientôt épuisées, sont faciles à estimer; d'un autre côté, les transactions sont plus actives et les renseignements plus faciles à trouver. Dans tous les cas l'inventaire doit être fait à une époque fixe de l'année.

Pour donner aux jeunes gens de la campagne des habitudes d'ordre et de comptabilité, les cultivateurs devraient charger leurs fils de dresser annuellement l'inventaire de tout le matériel de culture, ce qui les ramènerait à la pratique de l'écriture et du calcul, qui est trop souvent négligée à la sortie de l'école.

C'est vers l'âge de douze à quinze ans que les enfants, en quittant les bancs des écoles, devraient être initiés à la gestion des intérêts du ménage et de l'exploitation, et dressés à contracter des habitudes de travail, d'ordre et de vie intérieure, qui plus tard leur faciliteraient l'accomplissement de leurs devoirs et assureraient le succès de leurs entreprises. Par ces bonnes habitudes les jeunes gens conserveraient l'amour du foyer paternel et n'auraient point cette idée funeste de le quitter pour aller habiter les grands centres. Il y a aujourd'hui des causes sérieuses qui provoquent un découragement presque général dans la culture et la vie des champs. Ces causes sont bien propres à en détourner plusieurs. L'équilibre s'étant rompu entre le produit et la dépense, une perturbation profonde règne parmi les cultivateurs mais courage et patience, il se rétablira par la force des choses; et cette profession, la plus ancienne, la plus vitale, la plus indispensable de toutes, reverra des jours meilleurs où elle pourra surmonter les obstacles qui l'enchaînent aujourd'hui, et vivre, comme naguère, honorablement du fruit de leur travail.

Des maladies des bêtes à laine.

Les animaux domestiques sont sujets à bien des maladies que les bêtes sauvages n'ont pas: elles leur viennent ou des températures de l'air qui leur sont contraires parce qu'elles n'y sont point accoutumées, ou de la mauvaise nourriture et de la négligence de ceux qui en ont le soin: c'est pourquoi ils doivent veiller continuellement à les gouverner suivant leur naturel, à les défendre du froid, de la trop grande chaleur du soleil et des étables, de l'humidité et de tout ce qui leur est contraire, et ne leur donner que de bonne nourriture. Pour prévenir les maladies, on aura soin, comme nous l'avons souvent dit, de leur faire une bonne litière fraîche, haute et moue, de nettoyer souvent la bergerie, de la parfumer de temps en temps d'odeurs agréables et saines; et surtout on aura grand soin de les éloigner des eaux, et des pâtures et lieux battus par les pluies. Ce sont là les causes ordinaires de leurs maladies, qui sont souvent quarante jours à se déclarer.

Pour maintenir les brebis en santé, on doit mêler un peu de sel à leur nourriture.

Il faut séparer les brebis malades, car presque toutes les maladies sont contagieuses, parfumer les bergeries, et donner aux bêtes saines, du sel et un quart de soufre mêlés ensemble, pour les purger et les préserver de la contagion.

Leurs signes ordinaires de maladies sont quand elles ont la tête lourde, les yeux troubles, qu'elles paissent négligemment, qu'elles ne bondissent point, qu'elles marchent lentement, qu'elles cherchent les écartés, l'ombre et la solitude, qu'elles chancellent en marchant, qu'elles se couchent et qu'elles reviennent après les autres.

Quand les moutons ou les brebis sont malades, et ont besoin d'être purgés, le sel, dissous dans de l'urine humaine, leur sert d'émétique; et l'antimoine ou le soufre, mêlé avec la lie de bière, est un bon laxatif.

Voici un remède général qui leur convient très bien: On prend une once de foie d'antimoine, qu'on enveloppe dans un linge; ensuite on le met tremper dans une pinte de vin (le vin blanc est le meilleur), on y met huit dragmes de sené: on peut y mettre du sucre, de la muscade et autres épicerie chaudes; car les maladies des animaux puissants viennent presque toutes de froid et d'humidité. Cependant, on peut se dispenser d'y mettre d'épicerie, on laisse tremper la drogue pendant vingt-quatre heures, ou on la fait bouillir l'espace d'une demi-heure, et on en donne un demiard à chaque brebis, pareille dose aux petits animaux; et aux grands, comme vaches et chevaux, une pinte. Il faut tenir l'animal dans un lieu chaud, pendant le jour, et bien couvert, ne lui donner à manger qu'au soir; il se purgera par haut et par bas. Si les brebis ont la gale et la rogne, tout sortira au dehors; et on achèvera de guérir cette gale, en la frottant avec le vin où on aura lavé le foie d'antimoine, après y avoir mis le feu: il n'y a point de gale qui résiste.

Ce remède est propre entr'autres à guérir le *tare*, autre maladie pestilentielle des moutons; au lieu d'épicerie, on fait bouillir une bonne poignée de rhue, coupée et hachée menue dans deux pintes d'eau, réduites à moitié; on y ajoute un peu de piment et de sel commun. On passe cette décoction dans un linge, et on y délaye le foie d'antimoine qui est en poudre. On peut réitérer ce remède une fois ou deux par huit jours, jusqu'à ce que le danger soit passé, ayant soin de tenir les brebis à l'abri de l'humidité.

Chole.—Le mal que la trop grande chaleur cause aux bêtes à laine, a été nommé du même nom, *la chaleur*. Les moutons les plus forts y sont les plus sujets. Ceux qui en sont atteints, tiennent la gueule ouverte pour respirer; ils écumant, ils rendent le sang par le nez, ils râient et ils battent du flanc; l'animal enfin baisse la tête, chancelle, et bientôt il tombe mort.

La saignée faite à temps, fait cesser le mal très promptement.

Rogne ou gale de brebis.—Les signes de cette maladie, avant qu'elle soit palpable, sont ceux détaillés ci-dessus. La rogne ne leur vient que par des pluies froides qui les morfondent, ou par un trop grand chaud, qui les frappent lorsqu'elles sont tordues, et qui les met tout en sueur; ou bien lorsque les mouches les tourmentent trop, ou que les ronces leur déchirent quelque coupure qui leur sera restée après la tonte.

La gale ou la rogne les prend souvent par le menton, et leur cause une extrême longueur et un grand dégoût: de temps en temps on les voit se frotter contre les arbres et contre tout ce qui se présente à elles.

Il y a quantité de remèdes pour la gale des brebis, mais ils sont sujets presque tous à beaucoup d'inconvénient; voici le plus simple, le moins coûteux, le plus sûr et sans aucun inconvénient; lorsque la gale n'est point invétérée, ni ulcérée, on peut la guérir par ce topique seul sans remèdes internes.

On fait fondre une livre de suif ou de graisse (la graisse est préférable au suif en hiver, parce qu'elle s'étend plus aisément sur la peau du mouton; mais le suif est meilleur en été, parce qu'il ne se liquéfie pas sitôt que la graisse, par la chaleur); on retire du feu, et on mêle avec le suif ou la graisse, un quarton d'huile de térébenthine. Cet onguent ne produit aucun mauvais effet sur la laine; il adoucit la peau du mouton, durcie par la gale, et guérit cette maladie. Si la gale était forte et invétérée, on peut le rendre plus actif en augmentant la dose de l'huile de térébenthine.

Il est facile de l'employer, sans couper la laine à l'endroit de la gale, il suffit d'en écarter les flocons pour mettre la partie galeuse à découvert. Alors le berger frotte la peau avec le grattoir seulement, pour enlever les croûtes, et il applique l'onguent en l'étendant avec le doigt. Il ne faut pas frotter la peau du mouton galeux avec un morceau de faïence cassé ou un morceau de brique, jusqu'au point de la faire saigner; on fait une petite plaie qui est un mal de plus.

Quelques fois aussi la gale et la grattelle ne sont que l'effet d'une maigreur, qui ne vient que de ce que la brebis n'a pas assez de nourriture: on ce cas, le moindre remède appliqué sur le mal, le guérira, pourvu qu'on renforce la nourriture de l'animal.—*(A suivre.)*

Choses et autres.

Petites étrennes canadiennes.—VŒU DE BONNE ANNÉE par Louis de Lys.—Nous venons de recevoir un volume destiné à être offert comme étrenne du jour de l'an, volume le plus précieux et le plus beau que nous ayons jamais lu; c'est un recueil de souhaits de bonne année à Dieu, à l'Eglise, à la patrie, à la famille et aux amis. Ces souhaits sont des plus édifiants et empruntés du plus pur amour pour Dieu, pour l'Eglise, pour la patrie et pour nos amis, plus particulièrement pour les pauvres qui sont les membres de Jésus-Christ, et que l'auteur de ce volume a eu si grande affection. Avec de semblables souhaits nous ne pouvons manquer de passer une bonne année; au contraire, nous pouvons nous bercer de goûter de nombreuses années de bonheur et de prospérité.

Voici comment le *Courrier du Canada* annonce la publication de ce volume:

M. J.-A. Langlais, libraire, vient d'éditer un petit ouvrage, qui nous paraît destiné à un grand succès. "Vœux de bonne année, petites étrennes canadiennes," tel est le titre de cet opuscule. L'auteur s'est appelé: Louis des Lys. Mais, sous ce pseudonyme gracieux, nous croyons reconnaître un de nos plus sympathiques écrivains. C'est la seule indiscretion qu'il nous soit permis de commettre en ce moment.

Au reste, nos lecteurs qui voudront se procurer cet ouvrage, s'apercevront que le pseudonyme est parfaitement approprié au livre dont il voile l'auteur. Lorsque l'on ouvre ces pages, il s'en échappe un parfum suave et délicat. On est charmé, séduit, ému, et lorsqu'on arrive au dernier feuillet, confondant dans le même sentiment l'opuscule et l'écrivain, on est tenté de s'écrier, en parlant des deux à la fois: c'est un lys littéraire.

Nous touchons à la fête de Noël; bientôt nous serons au premier de l'an 1853. A cette époque de l'année, il se fait dans notre vie à tous un temps d'arrêt, une sorte de halte. On sent le besoin de regarder en soi-même, de resserrer les liens de la famille et de l'amitié, de laisser se détendre un peu l'esprit pour donner plus d'aliment au cœur. Que de sentiments, que de souvenirs, que d'aspirations et de vœux se remuent au fond

de l'âme en ces jours empreints d'une douceur mélancolique. Le plus souvent, on éprouve alors avec chagrin l'impossibilité de traduire ce que l'on ressent, et l'on est forcé de se borner aux banalités périodiques dont sont émaillées tous les ans toutes les conversations du premier janvier.

Dans le petit livre que nous annonçons à notre public, tous ces sentiments trouveront une voix. Ce que nous voudrions dire à Dieu, à l'Eglise, à la Patrie, à la Famille, aux Amis, tout est là. C'est l'âme et l'interprète du cœur. Nous croyons donc donner aux lecteurs du *Courrier* un bon conseil en les invitant à lire ces pages dictées par "la foi, le patriotisme et l'amitié."

Ce livre sort des presses de M. Léger Brousseau.

S'adresser pour achat à M. J.-A. Langlais, libraire, Québec.

PRIX

L'exemplaire.....	\$ 0.10
La douzaine.....	1.00
Le cent.....	6.00
Le mille.....	50.00

On demande un bon fermier.—On nous écrit: "Mon fermier va me laisser au 1er mai prochain, et je prends la liberté de vous écrire un mot; dans le cas où vous entendriez parler d'un bon homme, intelligent, bon laboureur, qui travaille lui-même et qui sache faire travailler les autres, s'occupez-vous assez bon pour me le laisser savoir?"

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'honorable M. Louis Beaubien, à Montréal.

Achat d'animaux de choix par M. A. Mousseau de Berthier (en haut).—M. Mousseau vient de nous fournir les renseignements suivants, quant à l'achat d'animaux fait par lui à la dernière Exposition Provinciale: J'ai acheté deux bœufs d'un an (pures cotswoolds), importées par James Main, Boyn, P. O., élevées par M. Gillet, Angleterre. Ces moutons étaient exposées par un M. J. Jarvis, à l'exposition provinciale, à Montréal; elles ont eu le premier prix, ainsi qu'à Toronto; une de ces moutons a été servie sur le terrain de l'exhibition par un bélier importé appartenant au même individu (J. Jarvis). De plus j'ai acheté cet été un bélier de deux ans (cotswoold) élevé par G. W. Miller, d'Ontario.

RECETTES

Chauffage des appartements.

Pour cela on recommande de couper en trois et même en quatre le bois de chauffage de trois pieds de long et de ne pas le fendre, à moins qu'il ne soit trop gros pour entrer dans le poêle. Un de nos lecteurs qui en a fait l'expérience, nous assure qu'en agissant ainsi, au lieu de scier le bois en deux et de le fendre, comme c'est l'usage, une corde de bois durera presque autant que deux.

Quoique ceci ne puisse pas paraître fondé en raison, la cherté du bois de chauffage ne doit pas permettre qu'on néglige au moins d'essayer ce nouveau mode de chauffage.

Moyen de reconnaître l'addition de glucose dans le miel.

Une dissolution de 20 parties de miel dans 60 parties d'eau, mélangée avec de l'alcool, donne un précipité blanc de dextrine, si le miel a été additionné de glucose. Si le miel est pur, la liqueur devient seulement laiteuse.

CANADA, } COUR DE CIRCUIT.
PROVINCE DE QUÉBEC, } Le dix-neuvième jour de Décembre
District de Kamouraska. } 1882.
No. 1473.

JEAN THEOPHILE COUILLARD, et AUGUSTE COUILLARD, tous trois marchands de la ville de St-Germain de Rimouski, et comme tels faisant commerce en société, au dit lieu sous la raison de Couillard, Frères & Cie,

Demandeurs,

FRANÇOIS ADOLPHE MARTIN, géolier de la ville de St-Germain de Rimouski, en sa qualité de tuteur légal de son fils en justice à ses enfants mineurs Marie-Victoire Lydie Martin, Joseph-Epiphane Martin et Joseph-Charles-Alphonse Martin, issus

de son mariage avec feu Dame Hermine Sirois, son épouse, la dite Tutelle légalement homologuée et enregistrée, et Jean-Baptiste-Adelmar alias "Pitre" Martin Yeoman, ci-devant de la ville de St-Germain de Rimouski et maintenant absent de la Province de Québec,

Défendeurs.

Vu la motion présentée de la part des Demandeurs et le rapport d'huissier fait au bref de sommation émané en cette cause; et vu qu'il appert que le Défendeur Jean-Baptiste Adelmar alias "Pitre" Martin a laissé son domicile dans la Province de Québec, mais qu'il y possède des biens immobiliers en icelle, il est par le Greffier de la Cour de Circuit, du District de Rimouski, siégeant à St-Germain de Rimouski, ordonné que par avis à être publié deux fois en langue française dans la *Gazette des Campagnes*, papier-nouvelles publié en cette langue dans la paroisse de Ste-Anne de la Pocatière, et deux fois en langue anglaise dans le *The Quebec Daily Telegraph*, papier-nouvelles publié en cette langue dans la cité de Québec, le dit Défendeur Jean Baptiste Adelmar alias "Pitre" Martin soit assigné à comparaitre sous deux mois de la dernière publication du dit avis, pour répondre à la demande des dits Demandeurs; et que faute par lui de ce faire, il soit permis aux dits Demandeurs de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

A. P. LETENDRE,
G. C. C.

POULIOT & BERNIER,

Procureur des Demandeurs.

28 Décembre 1882.

A. JOSEPH & SONS

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

D'ÉPICERIES, LIQUEURS, ETC.

QUÉBEC.

Depuis que le feu a détruit leur établissement, les soussignés ont ouvert leur Bureau au coin de la Côte de la Montagne et de la rue Notre-Dame, vis-à-vis le Bureau du *Morning Chronicle*, à la Basse-Ville de Québec.

Ils ont constamment en vente: Whiskey, Rye, Sirop, Gin, Sucres, Raisins, Tabacs, Thé de meilleur choix, etc., etc.

A. JOSEPH & SONS
Importateurs & Marchands, Québec.

21 décembre 1882.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la Ville de Fraserville s'adresse à la Législature de Québec, à sa prochaine Session, pour la passation d'un acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la dite Ville (37 Victoria, chapitre 47), et pour en obtenir des limites et des pouvoirs plus étendus, ainsi que pour les mieux définir.

M. DESCHENES,
Secrétaire-Trésorier.

Fraserville, 30 novembre 1882.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Town of Fraserville shall apply to the Legislature of Quebec at its next Session, for an act to amend and to consolidate the incorporation act of the said Town (37 Victoria, chapter 47), and for the granting of larger boundaries and powers, and also to better define such powers and boundaries.

M. DESCHENES,
Secretary-Treasurer.

Fraserville, 30th november 1882.

Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions, s'adresser à FIRMENET, PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.